

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ÉTÉ PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.2313-1 et L.2313-1-1 du CGCT

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montants de l'engagement
Délégation de service public(3)...				
Détention d'une part du capital...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt	DOMICIL LES JARDINS DE ST HILAIRE LOGEMENT SOCIAL LA ROUVIERE LOGEMENT SOCIAL LA ROUVIERE LOGEMENT SOCIAL LA ROUVIERE LOGEMENT SOCIAL LA ROUVIERE LOGEMENT SOCIAL LA ROUVIERE TERRASSES DE LA JASSE TERRASSES DE LA JASSE TERRASSES DE LA JASSE TERRASSES DE LA JASSE LES JARDINS D'YLARI LES JARDINS D'YLARI LES JARDINS D'YLARI LES JARDINS D'YLARI	GROUPE UNICIL MAISON DE RETRAITE LOGIS CEVENOL LOGIS CEVENOL LOGIS CEVENOL LOGIS CEVENOL LOGIS CEVENOL UN TOIT POUR TOUS UN TOIT POUR TOUS UN TOIT POUR TOUS UN TOIT POUR TOUS UN TOIT POUR TOUS UN TOIT POUR TOUS UN TOIT POUR TOUS UN TOIT POUR TOUS UN TOIT POUR TOUS	SOCIETE ANONYME HLM ASSOCIATION TYPE LOI 1901 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	431 464,12 € 576 857,24 € 576 857,24 € 595 235,00 € 495 000,00 € 200 000,00 € 1 821 765,00 € 467 215,00 € 174 684,00 € 1 194 650,00 € 408 770,00 € 322 505,00 € 111 766,00 € 187 623,00 € 555 661,00 €
Subventions supérieures à 700 € ou représentant plus de 10 % du produit figurant au compte de résultat de				
Autres...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

p 226

